



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16630
15 juin 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 JUIN 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre datée du 14 juin 1984 qui vous est adressée par S. Exc. Seyed Ali Khamenei, président de la République islamique d'Iran.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAÏB KHORASSANI

Annexe

Lettre datée du 15 juin 1984, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République islamique d'Iran

Nous avons reçu votre lettre accusant réception de mon message du 10 juin 1984. Nous apprécions hautement vos efforts humanitaires visant à empêcher les pertes et destructions considérables que causent les attaques militaires contre des zones résidentielles et civiles, attaques dont le peuple musulman d'Iran a subi l'essentiel des conséquences. Il apparaît que, dans la ligne de sa politique d'attaques contre les zones résidentielles et civiles, le régime iraquien n'a répondu positivement à votre appel que pour des raisons politiques et de propagande et non par souci de mettre un terme à ces attaques. En affirmant que le 5 juin 1984, ses avions n'ont pas bombardé des objectifs civils à Baneh, l'Iraq tente simplement de justifier l'une de ses plus terribles attaques contre les zones résidentielles et civiles de notre pays. Dans sa réponse à votre appel du 10 juin 1984, le régime iraquien fait dépendre la cessation des attaques contre les zones résidentielles de l'absence de concentrations militaires dans ces zones. Nous considérons qu'il ne s'agit là de sa part que d'une excuse pour se soustraire à l'obligation de respecter ses engagements et pour reprendre ses attaques contre les zones civiles de notre pays. Il incombe par conséquent à l'Organisation des Nations Unies d'obliger le régime iraquien à respecter de manière inconditionnelle votre appel humanitaire.

Nous pensons qu'il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies fasse tout ce qui est en son pouvoir pour veiller au respect des engagements et qu'en cas de violation, elle procède à des enquêtes selon les mêmes modalités que les missions d'enquête précédentes, comme les deux missions que vous avez dépêchées pour enquêter sur les attaques contre les zones civiles et sur l'utilisation d'armes chimiques. Nous sommes d'avis toutefois, que votre initiative humanitaire ne sera couronnée de succès que si les rapports sur d'éventuelles violations ne subissent pas le sort qu'ont connu les deux précédents rapports.

Le Président de la République
islamique d'Iran.

(Signé) Seyed Ali KHAMENEI

